



Modalités de reprise par partenaire — IG00 Core

Document d'information à destination des partenaires repreneurs et licenciés

Document	MODALITES_REPRISE_V1
Version	1.0
Date	17 juin 2026
Auteur	Jean-Paul Koslowski, président 00Source SASU
Périmètre	IG00 Core — 9 actifs techniques + 3 actifs documentaires

1. Préambule

Le présent document s'adresse aux partenaires (éditeurs IA, intégrateurs, grands comptes, institutions) qui s'intéressent à la reprise totale ou partielle d'IG00 Core, sous l'une des modalités proposées par 00Source.

Il complète :

- POLITIQUE_IA_IG00_CORE_V1 §2.1 et §8
- MATRICE_ROLES_COMITE_ETHIQUE_V1 §6, §7, §8, §9
- INVENTAIRE_ACTIFS_ANCRAGES_V1 §3 (triple ancrage)

2. Pourquoi reprendre IG00 Core

Bénéfice principal — héritage de la conformité Logique ISO/IEC 27001 appliquée à la gouvernance IA : un partenaire qui intègre IG00 Core dans son périmètre certifié hérite de 60 à 90 % du travail AIMS au titre de l'ISO/IEC 42001 et de la documentation technique au titre de l'Annex IV de l'AI Act.

Bénéfices différenciants

- **Antériorité INPI** opposable (16 Soleaux déposés à titre personnel par Jean-Paul Koslowski entre janvier et juillet 2026)
- **Triple ancrage d'intégrité** (Soleaux + signatures SHA-256 + DNS public) que les frameworks concurrents (LangChain, AutoGen, CrewAI) ne fournissent pas
- **Qualifieur sémantique local et pré-opérateur** (4D00 / 5D00) qui supprime la dépendance à un LLM-routeur
- **Auto-évaluation publique scorée** (AI Act 94-95 / ISO 42001 92-93 à la date V1) qui sert de socle commun vérifiable

2 bis. Trajectoire préalable de la propriété intellectuelle

À la date de publication du présent document, les actifs de propriété intellectuelle d'IG00 Core (16 Soleaux INPI, 135 domaines DNS configurés chez Netim, droits d'auteur sur le code applicatif) sont détenus à **titre personnel par Jean-Paul Koslowski**.

Avant l'engagement de toute négociation sérieuse avec un partenaire, ces actifs seront transférés à **00Source SASU** par apport ou par cession, **modalité précise arbitrée avec un avocat fiscaliste préalablement désigné**. À l'issue de cette opération, 00Source SASU devient le **titulaire unique** de la PI d'IG00 Core, et donc l'**interlocuteur juridique unique** du partenaire dans toutes les modalités décrites au §3 (modalité D apport à un commun gouverné, modalité A cession, modalité B licence exclusive, modalité C licence non-exclusive multi-licenciés).

Cette séquence (Jean-Paul Koslowski personne physique → 00Source SASU → repreneur ou SCIC IG00) simplifie la négociation côté partenaire : pas de double interlocuteur (personne physique + société), titularité claire au moment de la due diligence, structure juridique mature face au repreneur.

3. Les modalités de reprise

3.1 Modalité privilégiée par 00Source — Apport à un commun gouverné (D)

Apport de la propriété intellectuelle d'IG00 Core à une structure coopérative pluri-parties constituée à cet effet (typiquement une SCIC à quatre collèges : fondateur, opérateurs, bénéficiaires, vigilance), dans une logique de standard ouvert européen.

Atouts pour les partenaires impliqués

- Position de sociétaire d'un standard reconnu (collège opérateurs pour un intégrateur, collège bénéficiaires pour un utilisateur public ou privé, collège vigilance pour un acteur de la recherche ou de la société civile)
- Aucun coût de licence puisque le framework est un commun ouvert ; revenus indirects par certification et services pour les intégrateurs
- Reconnaissance institutionnelle européenne (cible : Fabrique des Communs Numériques, EDIC Digital Commons, futur label *European Open Standard*)
- Mutualisation de la maintenance et du développement entre sociétaires

Architecture cible en trois cercles

- **Cercle doctrinal** — 00Source SASU conservée comme dépositaire de la paternité ; Conseil de Doctrine présidé par Jean-Paul Koslowski tant qu'il le souhaite, garant de la Constitution00

- **Cercle opérationnel** — SCIC IG00 (ou GIP, SCOP, fiducie d'utilité sociale selon arbitrage juridique) à quatre collèges, Conseil de Surveillance à présidence tournante triennale
- **Cercle européen** — statut d'observateur de l'EDIC Digital Commons dès la constitution, candidature de membre à 3 à 5 ans

Conditions structurantes

- Acte d'apport écrit listant exhaustivement les actifs apportés (Soleaux INPI, domaines DNS, droits d'auteur), apportés par 00Source SASU titulaire au moment de l'opération
- Statuts inscrivant les trois invariants doctrinaux (Constitution00 article 1, article 2, Pacte du Seuil00) comme non modifiables par majorité simple
- Quotas anti-captation au collège opérateurs (un siège par intégrateur sur cinq au maximum)
- Modèle économique sans vente du framework — recettes par certification, services, contributions au fonds de maintenance
- Réversion possible vers une mise en commun OSS européenne directe si la structure se révèle non viable dans les 24 mois suivant sa constitution

Convergence avec le rapport CIANum (2026) La modalité D s'inscrit dans la trajectoire dessinée par le rapport *Souveraineté numérique* du Conseil de l'IA et du Numérique (CIANum) publié en 2026. Elle répond explicitement aux recommandations n° 1 (Fabrique des Communs Numériques), n° 3 (Label public), n° 11 (« public money, public code, public governance »), n° 13 (EDIC Digital Commons) et n° 16 (Label European Open Standard).

Cohérence avec le Livre Blanc IG00 & DreamLife00 La modalité D est la trajectoire la plus directement alignée avec la posture du Livre Blanc (chapitres 27 « Vers un commun de gouvernance » et 29 « Une gouvernance européenne de l'intelligence artificielle »). Elle traduit dans le droit l'invitation publique formulée au chapitre 31 « L'Appel ».

3.2 Modalités alternatives disponibles selon contexte partenaire

Les modalités A, B et C restent ouvertes pour les partenaires dont le contexte (industriel, financier, juridique) ne se prête pas à un commun gouverné. Elles ne sont en aucun cas écartées a priori.

3.2.1 Modalité A — Cession totale ou partielle

Transfert de propriété intellectuelle au repreneur, depuis 00Source SASU titulaire (cf. §2 bis). Par nature exclusive. Le repreneur devient titulaire des Soleaux INPI cédés, des domaines DNS cédés, et des droits d'auteur sur le code cédé.

Atouts pour le repreneur

- Maîtrise complète des actifs hérités
- Possibilité de revente ultérieure (sauf clause de restriction)
- Autonomie totale d'évolution

Conditions structurantes

- Acte de cession écrit listant exhaustivement les actifs cédés
- Enregistrement à l'INPI pour opposabilité aux tiers
- Compensation : prix base + bonus + earn-out + contrat conseil JPK 6-12 mois (modalités précises à négocier au cas par cas)

3.2.2 Modalité B — Licence exclusive

Droit d'usage exclusif accordé à un licencié pour une durée déterminée, sans transfert de propriété. 00Source SASU reste titulaire des actifs.

Atouts pour le licencié

- Pas d'investissement de cession initial élevé
- Engagement de 00Source à ne pas accorder de licence concurrente sur le même périmètre pendant la durée d'exclusivité
- Possibilité de renouvellement ou conversion en cession

Conditions structurantes

- Contrat de licence écrit précisant durée, étendue territoriale, étendue d'usage, conditions financières
- Forfait initial + redevances ou royalties à convenir
- Maintien des principes Constitution00 — obligation contractuelle

3.2.3 Modalité C — Licence non-exclusive multi-licenciés

Droit d'usage accordé en parallèle à plusieurs licenciés, sans transfert de propriété. 00Source SASU reste titulaire et accorde le même socle technique à plusieurs partenaires simultanément.

Atouts pour les licenciés

- Coût d'entrée modéré (typiquement 30 à 100 k€/an par licencié + royalties)
- Socle commun vérifiable publié sur dreamlife00.com/conformite
- Chaque licencié certifie pour son propre périmètre applicatif

Atouts pour 00Source

- Revenu récurrent issu de plusieurs licenciés
- Conservation de la propriété intellectuelle
- Posture « standard ouvert » cohérente avec la Constitution00

Conditions structurantes

- Contrat de licence non-exclusive par licencié
- Égalité de traitement technique entre licenciés (mêmes signatures, mêmes mises à jour)
- Aucun engagement d'exclusivité de la part de 00Source
- Possibilité d'audit du licencié par 00Source ou son successeur

3.3 Combinaisons

Les quatre modalités A, B, C et D ne sont pas exclusives entre elles. Une cession partielle peut être combinée avec une licence non-exclusive sur le périmètre non cédé. Une licence non-exclusive peut précéder un apport à un commun gouverné, le licencié devenant ensuite sociétaire du collège opérateurs de la SCIC. Toute combinaison est possible sous réserve de cohérence contractuelle.

4. Clause d'adaptation à l'initiative des parties

Le présent cadre est un **point de départ destiné à structurer le dialogue**. Toute partie peut proposer à tout moment une adaptation des modalités (durées, compensations, périmètre, rôles post-transfert). Détail intégral dans MATRICE_ROLES §7.6.

5. Processus de discussion suggéré

Étape	Objet	Durée indicative	Confidentialité
1	Manifestation d'intérêt initiale	1 à 2 semaines	Échange direct, pas de NDA
2	Échange préliminaire sur la modalité visée	2 à 4 semaines	NDA possible sur demande
3	Due diligence du repreneur sur IG00 Core	4 à 8 semaines	NDA recommandé
4	Term sheet ou pré-accord	2 à 4 semaines	Sous NDA
5	Négociation contractuelle détaillée	8 à 16 semaines	Sous NDA
6	Signature et enregistrement INPI (cas A)	2 à 4 semaines	—
7	Transition opérationnelle (conseil JPK 6-12 mois en cas A)	selon modalité	—

6. Coût indicatif pour le repreneur après héritage

Si le repreneur engage ensuite un cycle de certification ISO/IEC 42001 dans son propre périmètre

- Pré-audit cabinet : 5 à 8 k€, durée 2 semaines
- Audit étape 1 documentaire : 3 à 6 k€, durée 1 mois
- Audit étape 2 terrain : 8 à 15 k€, durée 2 à 3 mois
- Délivrance certificat : 1 à 2 mois après levée des non-conformités
- **Total cycle 9 mois : 17 à 26 k€**

Charge interne du repreneur estimée à 27 jours-homme sur 9 mois, dont 60 à 90 % du travail AIMS hérité d'IG00 Core (cf. §1 ci-dessus).

Périmètre applicatif spécifique restant à la charge du repreneur

- Classification AI Act applicative
- DPIA et PIA spécifiques au use case
- Bias testing sur données propres
- Conformity assessment notifié si Annex III haut risque (obligatoire à partir du 2 août 2027)
- Déclaration UE Annex V applicative

6 bis. Opportunités institutionnelles applicables à la modalité D

Pour les partenaires souhaitant s'impliquer dans la constitution d'une SCIC IG00 (modalité D), les opportunités institutionnelles suivantes ont été identifiées dans le cadre du rapport CIANum *Souveraineté numérique* (2026) :

Cadre	Pertinence pour la modalité D	Période d'opportunité
Fabrique des Communs Numériques (hébergée par l'Ariane / DINUM)	Candidature naturelle pour héberger ou labelliser IG00 comme commun reconnu (recommandation n° 1 CIANum)	2026-2027 (fenêtre courte)
Fonds public communs (recommandation n° 10 CIANum)	Financement potentiel de la maintenance du commun gouverné	Ouverture attendue 2026-2028
Crédit d'impôt communs (recommandation n° 12 CIANum)	Avantage fiscal pour les contributeurs à un commun reconnu	Vote législatif attendu 2026-2027
EDIC Digital Commons (FR, DE, NL, IT et observateurs)	Pivot européen pour la reconnaissance internationale d'IG00 (recommandation n° 13 CIANum)	Statut observateur dès 2027, membre à 3-5 ans
Label European Open Standard (recommandation n° 16 CIANum)	Certification européenne ouvrant la commande publique	2027-2028
Sovereign Tech Agency (DE)	Modèle de financement de la maintenance OSS, source d'inspiration	Étudier dès statut commun obtenu
AI Office (Commission européenne)	Régulateur central de l'IA, intérêt à long terme pour un standard de gouvernance ouvert	À 18 mois après constitution SCIC

Ces opportunités ne sont mobilisables que dans la modalité D (commun gouverné). Elles ne sont pas accessibles aux modalités A, B et C qui restent dans le cadre du droit commercial.

7. Clauses contractuelles types proposées

Les clauses contractuelles définitives sont négociées au cas par cas. À titre indicatif, 00Source propose les clauses types suivantes en première instance :

- **Clause d'intégrité Constitution00** : le repreneur ou licencié s'engage à ne pas désactiver, contourner ou diluer les principes Constitution00, Acte du Seuil00 et Pacte du Seuil00
- **Clause d'audit** : 00Source ou son successeur peut auditer le respect des conditions de la licence sur préavis raisonnable
- **Clause de résiliation pour manquement grave** : procédure contradictoire, préavis, possibilité de remédiation
- **Clause de paternité (droit moral)** : Jean-Paul Koslowski est mentionné comme concepteur initial dans la documentation publique du repreneur ou licencié

- **Clause de continuité** : le repreneur ou licencié reconnaît le dispositif de continuité documenté en MATRICE_ROLES §8 et s'engage à y coopérer
- **Clause d'adaptation** : possibilité pour chaque partie de proposer des évolutions du cadre par avenant

8. Contact et suite

Toute manifestation d'intérêt peut être adressée directement à Jean-Paul Koslowski, président 00Source SASU, à l'adresse jpk@dreamlife00.com .

Le présent document et le dossier complet de conformité IG00 Core sont publiés sur dreamlife00.com/conformite à compter du 17 juin 2026.

Jean-Paul Koslowski Président, 00Source SASU 17 juin 2026 *Signé électroniquement*